

Le Courrier

de Fay-lès-Nemours
www.fay-les-nemours.fr

N°1 - 1^{er} semestre 2014

Le Mot du Maire



Grâce à la confiance accordée dans sa grande majorité par les Fayssiennes et Fayssiens qui se sont exprimés le 23 mars dernier, une nouvelle équipe s'est mise de suite au travail pour répondre aux besoins de la commune sur les missions de son programme dont certaines avaient déjà été engagées par les précédentes municipalités à qui je rends hommage, à nouveau.

Après une phase d'appropriation de certains dossiers comme l'aménagement du parc, l'assainissement, le budget, les travaux de voiries, le code des marchés publics, les nouveaux élus ont pu découvrir au sein de la commune comme dans les syndicats intercommunaux et commissions de la communauté de communes l'ampleur des divers chantiers à mener sur tout le territoire.

Vous aurez dans les différents articles composant ce premier numéro de la nouvelle mandature, une vision globale de tous vos représentants dans les différents syndicats intercommunaux comme à la communauté de communes. Les projets communaux ont pu être poursuivis, le nettoyage du parc amorcé, le chiffrage complet du montant de la réhabilitation du bâtiment C4 dans le parc établi, le lotissement de TAM commercialisé, les travaux de réhabi-

litation des assainissements autonomes finalisés, ... Des projets nouveaux sont mis en chantier, les premières étapes de conception sont déjà bien avancées. Il s'agit notamment de la restauration de la toiture de l'église, de la construction de toilettes au stade, de la réfection du mur du parc côté rue Grande, de l'enfouissement des réseaux rue de l'Eglise et rue du Château. L'équipe s'est mise au travail très vite et les dossiers avancent, je m'en réjouis.

Les projets de la Communauté de communes, notamment au niveau du tourisme se concrétisent. A Fay, le «Circuit des polissoirs» va entrer dans sa phase de balisage après que celui du Codérando77 «La ronde des Abeilles» ait été réalisé, la signalétique aux entrées de village est installée... et bien d'autres projets que vous aurez le loisir de découvrir dans un article concernant les autres compétences de la CCPN.

Un des sujets qui vous intéresse à plus d'un titre est la montée en débit de l'internet. Les installations avancent, la dalle a été coulée fin mai au Carrefour de Petit-Bagneaux et l'armoire du P.R.M. M.E.D. (point de raccordement mutualisé de montée en débit) sera sûrement posée à l'heure où vous lirez cet édit.

La commercialisation du nouveau service est annoncée pour début 2015. Nous vous préviendrons des offres des différents fournisseurs d'accès ADSL haut débit le moment venu.

Au niveau de l'animation, nous venons de faire le choix de quitter l'association EVA (Entente Villageoise pour l'Animation) comme l'a fait également la commune de Chevrainvilliers. Nous souhaitons travailler davantage aux côtés et avec notre association communale Loisirs-Amitiés afin de développer et diversifier les activités culturelles et sportives sur Fay. Nous continuerons de supporter les animations proposées par les villages d'Ormesson et de Châtenoy et d'encourager les habitants de Fay qui veulent participer activement aux manifestations organisées par Ormesson et Châtenoy.

Au nom de toute l'équipe municipale, Je vous souhaite de bonnes vacances d'été ensoleillées à vous et votre famille et vous donne déjà rendez-vous en septembre aux journées du patrimoine.

Christian PEUTOT



Rappel : les comptes rendus complets des conseils municipaux sont à disposition de tous. Vous pouvez les consulter en mairie (affichage réglementaire sous le préau de la mairie) ou sur le site officiel de la mairie : www.fay-les-nemours.fr

Séance du 12 mars 2014

Cette séance du conseil municipal était la dernière du mandat 2008-2014. Elle a été majoritairement consacrée au budget. A la fin de la séance, le maire a tenu à remercier les élus qui ont beaucoup donné de leur temps et de leur énergie durant ces six années. Le bilan en images qu'il nous a fait partager et qu'il a offert à chacun en souvenir, témoigne de l'ampleur des réalisations dont l'équipe peut être fière. Un moment convivial a clos cette dernière séance.

Points abordés lors de ce dernier conseil : Budget (voir tableau et note d'accompagnement)

1- Adoption du Compte Administratif - Année 2013, adopté à la majorité sauf abstention du maire

2- Adoption du Compte de Gestion du Receveur Municipal Année 2013, adopté à l'unanimité

3- Affectation du résultat de 2013 au Budget Primitif de 2014, accord à l'unanimité, pour affecter le résultat de fonctionnement à la résorption du déficit d'investissement de 2013 pour un montant de 30 662,27 €.

4- Vote du Budget Primitif – Année 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2014 pour la section de fonctionnement en suréquilibre de 503 343 et la section d'investissement en équilibre.

5- Vote des taux des 3 taxes pour 2014

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les taux n'ont pas été augmentés depuis 1999. Vote à l'unanimité pour ne pas augmenter les 3 taxes qui sont :

- taxe d'habitation : 6,27 %
- taxe foncier bâti : 17,20 %
- taxe foncier non bâti : 39,88 %

6- Subventions accordées aux Organismes Privés

pour 2014, votées à l'unanimité, sauf pour le vote de la subvention attribuée à l'Association Loisirs Amitié, abstention de M. Pierre JAMAULT, membre de l'association et pour le vote de la subvention attribuée à l'Association de chasse de FAÏ, abstention de M. Bernard BRUN, membre de l'association,

- Association Loisirs Amitié : 5 000 €
- Association de chasse de Fay : 300 €
- CLIC Soutien : 200 €
- Croix Rouge : 300 €
- Institut Curie : 170 €
- Le Jeu de l'hôpital de Nemours : 200 €

- Club Loisirs et rencontres de la Maison de Retraite du Canton de Nemours : 200 €
- Les restos du cœur : 300 €
- U.S.N.S.P Roller skating : 30 €
- U.S.N.S.P. Sport Adapté : 100 €

Les montants sont prévus au budget primitif de la commune à l'article 6574.

7- Vote du Budget Primitif – Année 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2014 pour la section de fonctionnement en suréquilibre de 503 343 et la section d'investissement en équilibre, avec reprise des résultats antérieurs.

8- Rajout de chemins au Plan des Itinéraires de Promenades et de Randonnées communales dans le cadre du Plan Départemental

- n°29 : Chemin rural dit des postes (entre mairie et partie haute du chemin des postes)
- n°30 : Chemin d'exploitation dit de la Glandée
- n° 31 : Chemin d'exploitation dit de la Rente

Que ces rajouts permettent de créer des boucles de distances variables et de pouvoir baliser ces parcours par le Codérando 77 en passant par les polissoirs, ce qui réduit le coût global du balisage pour la Communauté de Communes du Pays de Nemours (balises Trespa).

9- Réhabilitation du Monument aux Morts avec demande d'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) en 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (5 voix pour Quignaux - Lepage, 2 voix pour l'entreprise Richard, accepte le devis des Ets Quignaux - Lepage d'un montant de 7053 € qui propose les mêmes missions que l'entreprise Richard + le nettoyage complet du mur d'enceinte du Monument.

Le conseil a sollicité l'aide financière de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2014 soit 35 % du montant HT (2 468,75 €). Reste à la charge de la collectivité 65 % sur ses fonds propres, soit 4 584,82 €.

10- Vote des tarifs 2014 des locations des salles communales

Le conseil vote à l'unanimité pour une reconduite des tarifs sans augmentation.
Les cautions restent inchangées.

11- Choix de l'Entreprise pour l'aménagement du mur du Parc de FAÏ le long de la SCI TRI LOGIS

M. MOREAU Eric, chargé du dossier présente les 3 devis reçus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, retient l'entreprise BIGO pour effectuer les travaux pour un montant de 1026,97 € HT pour 10 ml.

Séance du 28 mars 2014

Installation dans leurs fonctions des membres du Conseil Municipal élus au scrutin du 23 mars 2014.

1- A été élu Maire : Monsieur Christian PEUTOT.

2- Désignation du nombre d'Adjoints : vote à l'unanimité pour la désignation de 3 adjoints comme auparavant.

3- Election des Adjoints :

- A été élue 1^{ère} Adjointe : Madame Michèle DELBARRE-CHAMPEAU, à la majorité absolue (10 voix pour).
- A été élu 2^{ème} Adjoint : Monsieur Eric MOREAU, à la majorité absolue (10 voix pour).
- A été élu 3^{ème} Adjoint : Monsieur Jacky LEBOEUF, à la majorité absolue (10 voix pour).



4- Indemnités du Maire et des Adjoints

- l'octroi d'indemnités de fonction est subordonné à l'exercice effectif des fonctions.
- elles constituent une contrepartie forfaitaire visant simplement à compenser les frais que les élus engagent au service de la Commune.
- elles sont déterminées par référence au montant de traitement, correspondant à l'indice brut maximal, de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice brut 1015). Soit pour le maire 646,25 € brut et pour chaque maire-adjoint 250,90 € brut.

5- Délégations du Conseil Municipal au Maire

Après énumération de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (10 voix pour), donne délégation au Maire afin de gérer les affaires courantes, pour la durée de son mandat, et fixe le montant du seuil de 15000 €/HT maximal, pour les 24 points cités ci-dessus.

6- Constitution du Centre Communal d'Actions Sociales (C.C.A.S.)

Sont nommés à l'unanimité par le Conseil Municipal :

Président : Christian PEUTOT

Vice-Président : M^{me} LINOIS-DEBUT Peggy

Membres élus : Michèle DELBARRE-CHAMPEAU, Eric MOREAU, Martine PAROISSIEN

Membres Extérieurs : seront nommés ultérieurement.

7- Constitution des Commissions Communales

Monsieur le Maire rappelle qu'il est Président de droit de toutes les commissions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord et nomme à l'unanimité, ses membres au sein des commissions communales suivantes :

▶ **URBANISME**

Président : Christian PEUTOT

Vice-Président : Eric MOREAU

Membres élus : Peggy LINOIS-DEBUT, Pierre BLANCHARD, Daniel BUICHE, Guillaume CHANTEREAU.

▶ **TRAVAUX, SECURITE, MAINTENANCE, ENVIRONNEMENT**

Président : Christian PEUTOT

Vice-Président : Eric MOREAU

Membres élus : Jacky LEBOEUF, Daniel BUICHE, Jean-Paul PITET, Guillaume CHANTEREAU, Gérard BRUN.

▶ **SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Président : Christian PEUTOT

Vice-Président : Jacky LEBOEUF

Membres élus : Michèle DELBARRE-CHAMPEAU, Peggy LINOIS-DEBUT, Gérard BRUN.

▶ **COMMUNICATION, CULTURE, ANIMATIONS TOURISME, PATRIMOINE, SPORTS, CEREMONIES**

Président : Christian PEUTOT

Vice-Présidente : Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

Membres élus : Martine PAROISSIEN, Pierre BLANCHARD, Gérard BRUN, Jean-Paul PITET, Guillaume CHANTEREAU.

▶ **APPEL D'OFFRES - OUVERTURE DES PLIS**

Président : Christian PEUTOT

Représentant du Maire : Daniel BUICHE

Titulaires : Eric MOREAU, Jacky LEBOEUF, Peggy LINOIS-DEBUT,

Suppléants : Michèle DELBARRE-CHAMPEAU, Gérard BRUN, Daniel BUICHE.

▶ **CHARGÉS DE LA REVISION DES LISTES ELECTORALES**

Président : Christian PEUTOT

Représentant du Maire : Jacky LEBOEUF

Délégué de l'Administration : Pierre JAMAULT

Délégué du Tribunal de Grande Instance : Bernard BRUN

► COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

DIRECTS

Président : Christian PEUTOT

Vice-Président : Eric MOREAU

Membres élus : Jacky LEOEUF, Jean-Paul PITET, Pierre BLANCHARD.

8- Désignation des représentants à la Communauté de Communes du Pays de Nemours

Sont désignés représentants à la Communauté de Communes du Pays de Nemours à l'unanimité :

- Christian PEUTOT, Maire

- Michèle DELBARRE-CHAMPEAU, 1^{ère} Adjointe.

9- Désignation des représentants aux Syndicats Intercommunaux

Sont désignés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal les représentants aux syndicats intercommunaux suivants :

► SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION NEMOURS GATINAIS (S.M.E.P.)

- 2 Titulaires : Peggy LINOIS-DEBUT et Daniel BUICHE

- 2 Suppléants : Guillaume CHANTEREAU et Pierre BLANCHARD.

► SYNDICAT MIXTE D'ENLEVEMENT ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (S.M.E.T.O.M.)

- 2 Titulaires : Gérard BRUN et Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

- 2 Suppléants : Eric MOREAU et Martine PAROISSIEN

► SYNDICAT DES COLLEGES

- 2 Titulaires : Eric MOREAU et Martine PAROISSIEN

- 2 Suppléants : Michèle DELBARRE-CHAMPEAU et Peggy LINOIS-DEBUT.

► SYNDICAT DES TRANSPORTS

- 2 Titulaires : Jacky LEOEUF et Pierre BLANCHARD

- 2 Suppléants : Eric MOREAU et Daniel BUICHE.

► FINANCES ET COMMISSION LOCALE D'ETUDE DES CHARGES TRANSFEREES (C.L.E.C.T.).

- 1 Titulaire : Jacky LEOEUF

► SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'EAU POTABLE (S.I.A.E.P.)

- 3 Titulaires : Christian PEUTOT, Jacky LEOEUF, Guillaume CHANTEREAU.

- 1 Suppléant : Gérard BRUN.

► SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE (S.D.E.S.M.)

- 2 Titulaires : Eric MOREAU et Gérard BRUN.

- 1 Suppléant : Michèle DELBARRE-CHAMPEAU.

► SYNDICAT DEPARTEMENTAL SEINE-ET-MARNE NUMERIQUE

- 1 représentant : M. Christian PEUTOT

10- Nomination du Correspondant Sécurité Routière

Est nommé à l'unanimité M. Daniel BUICHE

11- Nomination du Correspondant Défense

Est nommé à l'unanimité : M. Jean-Paul PITET.

1- Nomination des membres des comités consultatifs au sein des commissions communales et des membres extérieurs siégeant au Centre Communal d'Actions Sociales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme à l'unanimité les membres des comités consultatifs, comme suit :

► URBANISME

Membres consultatifs : Claude MICHAULT, Bernard BRUN, Hugues CHANTEREAU, Reine DUVAL.

► TRAVAUX, SECURITE, MAINTENANCE, ENVIRONNEMENT

Membres consultatifs : Claude MICHAULT, Michel DUVAL

► SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Membres consultatifs : Néant par manque de candidat.

► CULTURE, SPORTS, ANIMATIONS, PATRIMOINE, COMMUNICATIONS, CEREMONIES, TOURISME

Membres consultatifs : Néant par manque de candidat.

► NOMINATION DES MEMBRES EXTERIEURS SIEGEANT AU CCAS

Sont nommés à l'unanimité par le Conseil Municipal :

Une représentante d'une association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions : **Madame Béatrice COUTURIER.**

Un représentant d'une association de retraités et de personnes âgées du département : **Monsieur Bernard BRUN.**

Un représentant d'une association de personnes handicapées du département : **Monsieur Emile SOURDILLE.**

Un représentant de l'U.D.A.F. (Union d'Aide à la Famille Française) : cette personne sera nommée directement par cette association (courrier en attente de réponse).

2 - Désignation des membres à la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)

TITULAIRES

PEUTOT Christian

DELBARRE-CHAMPEAU Michèle

MOREAU Eric

BLANCHARD Pierre

LEBOEUF Jacky

PITET Jean-Paul

NAUDIN Guy

MORISSEAU Claude

MENETRIER Gérard

SOURDILLE Emile

Jean-Claude GALLY

MIGUET Jean

SUPPLEANTS

BRUN Bernard

MICHAULT Claude

JAMAULT Pierre

CARRERAS Jacky

FARNIER Christophe

DUQUESNE Alain

BOUCOT Marie-Hélène

DUVAL Reine

PASQUIER Marie-Laure

SOYEUX Claudie

DAMANGE Thierry

CARPENTIER Philippe

3 - Participation communale partielle d'une borne de recharge pour véhicules électriques prise en charge à 90 % par le Service Départemental des Energies de Seine-et-Marne (S.D.E.S.M.)

Le coût de la recharge pour l'utilisateur serait de 0.50 € quelle que soit sa durée.

Le paiement se ferait par carte magnétique prépayée auprès du S.D.E.S.M.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le programme de travaux et les modalités financières, délègue la maîtrise d'ouvrage au S.D.E.S.M. concernant l'installation d'une borne sur le parking de la mairie et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

4- Choix de l'entreprise chargée de rénover les portes de sorties de secours de la salle polyvalente

Le Maire précise que les portes et portes-fenêtres n'ayant pas été changées pendant les travaux en 2012 sont à la source de pertes thermiques importantes dans la salle. De plus le diagnostic thermique dans les bâtiments communaux réalisé gratuitement par le S.D.E.S.M. à notre demande, a bien logiquement fait apparaître ce défaut important.

Ce sujet avait été voté en réunion du Conseil Municipal le 12/03/2014 mais les chiffres annoncés à l'assemblée n'étaient pas en accord avec les devis reçus. M. Eric MOREAU présente le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (10 voix pour la Sté AD Diffusion – 1 voix pour TY BRAZ) choisit le devis de l'entreprise AD DIFFUSION pour la qualité des matériaux de l'entreprise ainsi que son savoir-faire reconnu pour un montant global de 19 934,34 € HT.

5- Vote de principe sur la pose de toilettes au stade

- Le stade n'est pas équipé actuellement de toilettes publiques.
- Les toilettes de la salle polyvalente sont à chaque fois utilisées lors de manifestations ce qui pose des problèmes lorsque la salle est louée par les particuliers ou obligé à faire un nettoyage complet de l'entrée et des toilettes de la salle.

M. Jacky LEBOEUF, chargé du dossier, donne un coût estimatif pour la construction d'un bâtiment adossé à l'existant comprenant : 1 WC handicapé-femme, 1 WC handicapé-homme, 3 urinoirs et des lave-mains.

Le bâtiment d'une surface d'environ 15 m² est estimé à 15 000 €.

Les équipements nécessaires à 9000 €. Ce qui ferait un total d'environ 24 000 € TTC sans la subvention du Conseil Général ni celle de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ni celle de la D.E.T.R.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour le principe de la pose de toilettes au stade. M. Leboeuf va lancer les démarches utiles pour affiner le dossier.

6- Choix du cabinet de géomètre pour l'acquisition partielle de la parcelle B n°451 à l'Ouche à Catherine

- La parcelle B 451 située à l'Ouche à Catherine appartient à une personne privée.
- Les réseaux publics (EDF, téléphone, éclairage public) passent sur une partie de cette parcelle.
- La propriétaire de la parcelle souhaite toujours la vendre à la commune.
- Les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la commune.
- La parcelle à vendre doit être bornée.

- Deux géomètres ont répondu à la demande (le Cabinet Géomexpert situé à Nemours et Géomètre François FROT situé à Château-Landon).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, choisit le Géomètre François FROT, le moins disant (912 €), donne pouvoir au Maire pour signer les documents afférents à la présente décision et donne son accord pour l'achat de la parcelle.

7- Position du Conseil Municipal sur les rythmes scolaires

Madame Peggy LINOIS-DEBUT, chargée du dossier, donne les principales lignes de la réforme des rythmes scolaires.

Elle précise que la réforme doit permettre aux enfants de mieux apprendre et favoriser la réussite de tous les élèves en répartissant les heures de classe sur un plus grand nombre de jours dans l'année, en allégeant la journée de classe de 45 mn en moyenne, en favorisant l'accès aux activités périscolaires (culturelles, artistiques ou sportives).

Il revient à chaque commune d'organiser et de financer ces nouveaux rythmes scolaires.

La réforme est applicable depuis la rentrée 2013 et au plus tard en septembre 2014.

- Pour les enfants scolarisés à Bagneaux : sont concernés : 9 enfants en primaire et 5 en maternelle, soit 14 enfants scolarisés et 11 familles.

- Pour les enfants scolarisés à Saint-Pierre-lès-Nemours : sont concernés :

15 enfants en primaire et 5 en maternelle, soit 20 enfants scolarisés et 16 familles.

- Système de transport scolaire maintenu normalement pour les élèves de Fay.

- Sachant que les maires de Bagneaux et Saint-Pierre se sont opposés à la mise en place,

- Que la réforme demande un recrutement de 13 personnes supplémentaires à Bagneaux,

- Que la réforme demande un recrutement de personnel travaillant 3/4 de journée sur 4 jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (9 voix pour un refus de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et 2 abstentions) se prononce contre la réforme.

8- Vote du programme des travaux de toiture de l'église pour obtenir les subventions

Le toit de l'église est à refaire dans sa totalité hormis le clocher. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant estimé des travaux par l'architecte afin de compléter les dossiers de demandes de subventions.

Madame Michèle Delbarre-Champeau, chargée du dossier, fait le point :

L'étude préalable réalisée par M. DROZD architecte du patrimoine a été votée à la séance du Conseil Municipal du 14/11/2013 : (coût 3 200 € HT) parmi 3 propositions chiffrées.

Les contacts ont été établis avec les représentants de l'Etat, de la Région et du Département pour les demandes de subventions :

Coût total d'opération des 3 tranches :

Travaux + Honoraires 127 570,55 € HT soit 153 084,67 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le programme de travaux en 3 tranches.

9- Attentes du Conseil Municipal relatives au projet EDEN, suite à la réunion du 14/04/2014

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet EDEN :

- Vu la présentation au Conseil Municipal du 14 avril 2014,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du jeudi 14 novembre accordant un délai jusqu'au 31 décembre 2014 au porteur du projet pour affiner son projet en lui gardant le terrain disponible durant cette période et à ne demander aucune pénalité à l'issue, le cas échéant.

- Vu le prix de vente du terrain au prix estimé par France Domaines à 40 €/ m²,

Le Conseil Municipal, dans la continuité, décide de poursuivre les engagements pris sous réserve que le porteur de projet apporte les réponses suivantes :

- Le programme de l'opération complet avec la surface souhaitée précise.
- Le coût global d'opération du projet avec et sans activité économique en évaluant le coût de fonctionnement d'un tel complexe.
- Le plan de financement
- Le contenu de la charte liant les propriétaires et locataires du collectif au bailleur et aux autres habitants, ainsi que sur les usages et devoirs d'entretien des bâtiments et du terrain par les habitants.

10- Travaux d'enfouissement des réseaux rue de l'Eglise et rue du Château par le Service Départemental des Energies de Seine-et-Marne (S.D.E.S.M.)

Après avoir reçu le chargé d'affaires du S.D.E.S.M. avec Monsieur E. Moreau, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit se positionner sur :

- La convention financière en rapport avec le programme des travaux.
- La délégation de maîtrise d'ouvrage au S.D.E.S.M.

Le chargé d'affaires nous a proposé deux tranches de travaux contiguës dans le temps sur 2015 et 2016, afin de percevoir les subventions sur l'éclairage public et le réseau basse tension.

Coût global d'opération estimé pour la commune : 165 355,20 € TTC.

Le conseil décide de reporter le vote concernant ce dossier vu la proposition à modifier par le S.D.E.S.M.

Synthèses réalisées par

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

LES FINANCES COMMUNALES ET LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2013

Le budget voté par l'équipe municipale précédente au CM du 12 mars est un budget sincère car il n'a pas été grevé par des dépenses imprévues au compte 020.

Le nouveau conseil municipal en a pris connaissance au cours d'une réunion de travail spécifique.

Le budget prévisionnel 2014 montre bien qu'en Fonctionnement nous pouvons, **par une gestion rigoureuse, dégager une somme (334 070 € compte 023) pour l'Investissement tout en garantissant un entretien et un fonctionnement correct de tous les services de la commune.**

Le vote d'un budget en suréquilibre de 503 343 € indique que les dépenses sont très inférieures aux rentrées financières. Le soin que nous apportons aux demandes de subventions pour chaque opération entreprise permet un allègement des coûts. Nous notons également que les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 14 ans.

Le montant de l'Investissement montre combien nous comptons œuvrer à l'amélioration de la commune sans avoir recours à un emprunt. Comme chacun sait, **l'endettement communal est nul** car aucun emprunt n'a été souscrit.

Christian PEUTOT

FINANCES

SECTION FONCTIONNEMENT EN SUREQUILIBRE

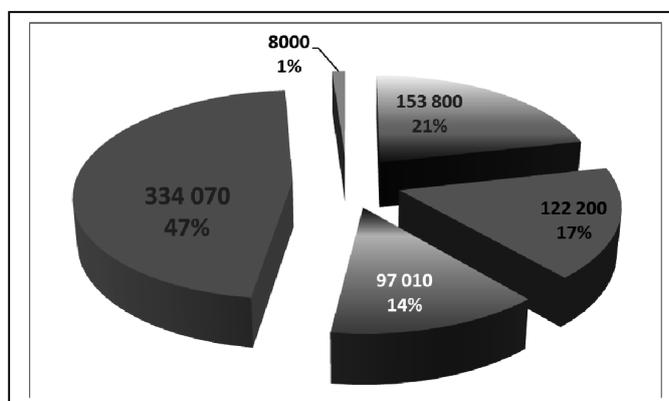
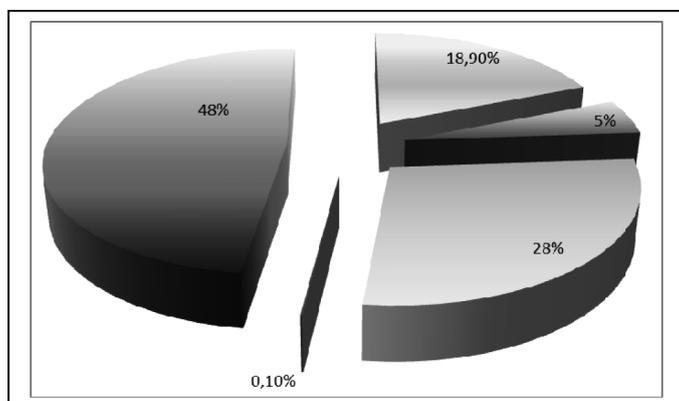
Budget excédentaire : 503 343 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Euros)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (Euros)

Impôts directs et taxes (73)	231112	18,9%
Dotations et subventions Etat (74)	64739.67	5%
Autres produits divers (75)	338 419	28%
Produits de services (70)	1000	0,1%
Produits exceptionnels (77)	0	0%
Résultat reporté (002)	583 152.33	48%
Total	1 218 423	100%

Charges à caractère général (011)	153 800	21%
Charges de personnel (012)	122 200	17%
Charges gestion courante (65)	97 010	14%
Dépenses imprévues (022)	0	0%
Virement section investissement (023)	334070	47%
Dotation amortissement (042)	0	0%
Atténuation de produits (014)	8000	1%
Total	715 080	100%



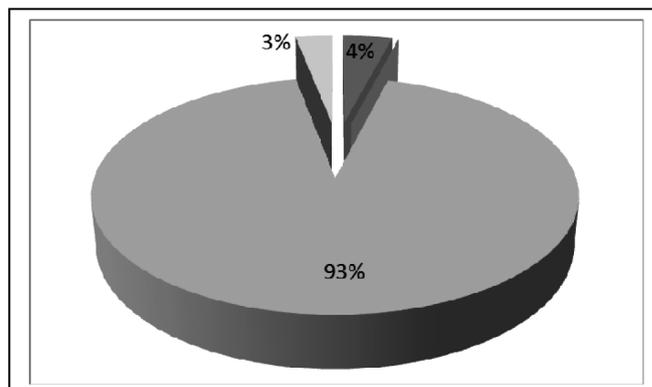
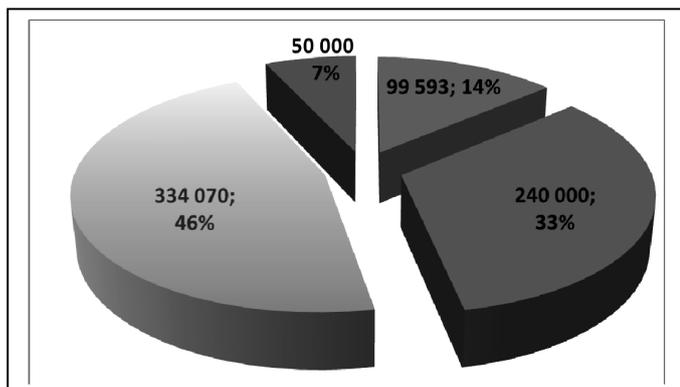
SECTION INVESTISSEMENTS

RECETTES D' INVESTISSEMENTS (EUROS)

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS (Euros)

Dotations-Excédant Fonctionnement (10)	99 593	14%
Subventions (13)	240 000	33%
Virement de la section fonctionnement (021)	334 070	46%
Produits des cessions (024)	50 000	7%
Amortissements frais d'études (040)	0	0%
Total	723 663	100%

Report négatif (001)	30 662,27	4%
Dépenses imprévues (020)	0	0%
Immobilisations corporelles (21)	673 000,73	93%
Immobilisations incorporelles (20)	20 000,00	3%
Total	723 663,00	100%



Centre d'accueil temporaire pour autistes

La Seine et Marne est pilote quant à la réalisation d'un diagnostic dynamique des besoins dans le domaine de l'autisme dans le cadre du 3^{ème} Plan National Autisme. Celui-ci mené par l'ARS Ile-de-France est piloté par l'antenne de Melun dirigée par M. Legendard.

Les appels à projets qui résulteront des analyses de besoins sont prévus pour le premier semestre 2015. Aux dernières nouvelles, nous avons appris que notre projet, bien connu des instances (résultats de notre acharnement!) risque de se trouver en concurrence avec 2 ou 3 autres projets sur le département. Le nôtre présente la particularité de créer de nouvelles places d'accueil, les autres projets concernent un redéploiement de services dans des centres existants mais aussi de la création comme le nôtre.

Parallèlement le Conseil Général a lancé son plan sur l'Autonomie issu de la fusion du plan sur le handicap et celui de l'accompagnement et l'accueil des personnes âgées. Nous avons assisté au groupe de travail lors de la phase de diagnostic et nous avons demandé la création de places en accueil de répit pour les personnes autistes afin de pallier les manques. Le 12 mai dernier le cabinet d'études CEKOÏA lors du retour du diagnostic a bien inscrit le manque de places d'accueil de répit permettant aux familles, 90 jours par an, d'avoir une prise en charge du parent en souffrance.

Nous n'avons aucune certitude de réussite mais nous poursuivons notre démarche jusqu'aux appels à projets et si nous n'obtenons aucun résultat, nous n'aurons rien à nous reprocher.

Ce long combat mené depuis si longtemps par les équipes municipales successives aura tout de même servi la cause de l'autisme dans le département. Toutes nos démarches, notre entêtement, notre acharnement auront eu de nombreux échos tant sur le plan national que départemental, alors soyons honorés de notre travail !

TAM (aménageur Terre à Maison)

Malheureusement après la signature d'une promesse de vente avec la société d'aménagement Terre à Maison, l'acquéreur s'est désisté. La conjoncture ne nous aide en rien et l'état du parc non plus, nous allons très vite engager des travaux de nettoyage pour que ce parc retrouve un aspect accueillant (voir ci-dessous).

Bâtiment C4 (les anciennes cuisines de l'IPES)

Nous avons déjà, lors du précédent mandat, demandé un chiffrage complet de la mise hors d'eau hors d'air du bâtiment C4 afin qu'il ne se dégrade pas davantage. L'architecte, dans un premier temps, a fourni des devis estimatifs que nous avons analysés, puis il a retravaillé pour chiffrer l'aménagement à minima de ce bâtiment. Une estimation plus complète des aménagements intérieurs, nous permettra de pouvoir cerner le coût global de l'opération.

Sachant que pour cette opération, nous avons acquis deux subventions, l'une de 105 000 € du département et l'autre de 135 000 € de la Région, subventions qui seront perdues si le projet ne se réalise pas. L'équipe municipale s'est réunie le 14 mai pour examiner les deux possibilités de travaux à mettre en œuvre pour que la mairie réponde aux

normes imposées pour l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Réhabilitation et restructuration du bâtiment actuel de la mairie ou aménagement du bâtiment C4 du parc, désamianté et conservé en l'état, pour y installer la mairie.

La mairie actuelle devient trop exigüe dans sa partie accueil-secrétariat-espace de travail pour les élus. Le nombre des compétences à gérer malgré la dématérialisation des dossiers exige un meilleur confort. Nous avons reçu tous les devis à la mi-juin. Nous allons les examiner attentivement et à la rentrée nous serons en mesure de vous informer précisément sur les deux possibilités envisagées lors d'une réunion publique.

Entretien du parc

Nous avons sollicité à plusieurs reprises la société SOFRAT pour qu'elle vienne récupérer les gravats issus du concassage du béton des bâtiments afin de faire disparaître ce gros monticule des plus disgracieux.

Les travaux d'assainissement étant terminés, nous avons demandé à l'entreprise Redon de nettoyer le parking et de niveler les restes de terre entreposés.

Nous avons pris contact avec Initiatives 77 dont le Président est M. Claude Jamet, Conseiller Général, pour faire débroussailler les sous-bois du parc par des personnes en recherche d'emploi.

C'est l'objectif de cette structure qui, avec des équipes de 10 à 12 personnes encadrées par des formateurs, propose des services aux collectivités territoriales à moindre coût. Il s'agira d'un chantier qui se déclinera en plusieurs phases.

Au conseil municipal du 17 juin, nous avons pris la décision d'engager la première phase de ce chantier avec Initiatives 77. Outre le coût accessible, la démarche de remettre sur les rails des personnes cassées par les dérives du chômage de longue durée nous a paru défendable et citoyenne.

D'autre part, le mur de soubassement de la D118, rue Grande, délimitant le parc a été contrôlé, à notre demande, par le service des ouvrages d'art du Conseil général et l'agence routière territoriale de Moret-sur-Loing. Suite à cette visite, les agents du conseil général nous ont demandé de nettoyer les abords du mur afin que les travaux puissent se dérouler dans de bonnes conditions. M. Jacky Carreras, habitant de la commune à l'aide de sa pelleuse a réalisé l'opération gratuitement. Nous souhaitons le remercier vivement pour cette action citoyenne due à son initiative personnelle que nous avons encadrée légalement avec un arrêté spécial pour qu'il soit assuré.

Une fois les fondations du mur refaites à la charge du département, nous devons procéder à la réfection de la partie haute du mur. M. Jacky Leboeuf en contact avec les services de Conseil général a rédigé la déclaration préalable afin d'obtenir l'accord des bâtiments de France. Là aussi nous vous tiendrons informés de l'avancée de ces dossiers imbriqués qui, au vu de la situation économique actuelle, ont du mal à prendre vie.

Christian PEUTOT



1- Réhabilitation des installations des particuliers volontaires

La réhabilitation des assainissements de la deuxième tranche s'est achevée début juin ce sont 45 nouvelles installations qui viennent s'ajouter aux 30 de la première tranche. Toutes les installations diagnostiquées comme polluantes ont été réhabilitées. Cette campagne de remise aux normes aura permis à tous les habitants de Fay volontaires d'avoir accès à une subvention d'environ 70% du montant global des travaux (10% du CG77 et 60% de l'Agence Nationale de l'Eau bassin Seine-Normandie).
Tout dernièrement, comme le montrent les photos, les installations des bâtiments publics salle polyvalente et Mairie ont été également réhabilitées. Dans un marché hors subventionnement avec la société Redon, une fosse étanche a été posée au stade afin de créer des sanitaires.

2- Avenir du SPANC

L'équipe municipale s'est réunie le 23 avril dernier en présence de Monsieur Chapeyroux de Test Ingénierie pour envisager les fonctions à venir de ce service communal.

Il s'agira d'orchestrer les visites de bon fonctionnement chez les particuliers pour décider selon le cas de faire procéder à la vidange de la fosse toutes eaux après les 5 premières années de mise en place. Le rythme sera adapté en fonction de l'utilisation faite de l'installation et du nombre d'occupants de l'habitation. L'intérêt principal sera de regrouper les vidanges afin d'en diminuer le coût pour chacun. Les visites de contrôles pourront être réalisées soit par un agent communal formé soit par un prestataire extérieur que l'on choisira par appel d'offres. La comparaison des coûts de chacune des solutions sera analysée par l'équipe pour décider du meilleur pour la commune et ses habitants.

L'équipe devra donc faire ce choix assez rapidement vu les délais imposés par le code des marchés publics et vu l'approche des premiers besoins pour les habitants ayant effectué leurs travaux de réhabilitation en 2010. Nous vous tiendrons informés des choix opérés par l'équipe municipale.

Christian PEUTOT



URBANISME

Certificats d'urbanisme (a) d'information :

Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participation d'urbanisme applicables au terrain (demandé par exemple en cas de vente de l'immeuble).

- N°14.10001 : au 19 rue Grande.

Certificats d'urbanisme (b) opérationnel :

Indique si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée

- N°12.20008 : Prorogation d'un an du certificat d'urbanisme délivré en 2012 pour la construction d'une maison individuelle d'habitation d'une surface de plancher de 200 m² au 9 rue des Roches.

Déclarations Préalables

- N°13.00012 : Réfections de toitures avec rehausse de la toiture du préau au 4 rue de Montivier
- N°14.00001 : Construction d'un abri de jardin au 34 rue Grande.

Permis de construire accordés

- N°14.00001 : Création d'une véranda au 23 bis rue des Prés.

Permis de construire refusé

- N°13.00003 : Construction d'une maison individuelle au 7 rue Grande.

Permis de démolir accordé

- N°13.00001 : Démolition d'un hangar au 10 rue de Foljuif.

Permis d'Aménager

- N°13.00001 : Lotissement de 10 lots dans le Parc de FAY avec créations d'une voie de desserte et d'un bassin d'infiltration.

ÉTAT CIVIL

Nous ont rejoints

- le 09/08/2013, GUINET Axel
- le 14/08/2013, VOISEUX Lilwenn
- le 01/09/2013, JEZIORNY Mélina
- le 17/09/2013, COEURU Cassandra
- le 08/12/2013, MIGEON Sarah
- le 07/02/2014, TEIXEIRA PINTO Adèle

Nous ont quittés

- le 08/01/2014, VOYEZ Jean-Marie,
- le 01/02/2014, HASARD Claude
- le 07/02/2014, TEIXEIRA PINTO Adèle,

Nous présentons à nouveau à leurs familles nos sincères condoléances.

INTERNET HAUT DÉBIT À FAÿ

Comme prévu par le syndicat Seine-et-Marne numérique, début juin la société SOBECA est venue installer le point de raccordement mutualisé de montée en débit (P.R.M. M.E.D.).

Pour des questions pratiques celui-ci restera au plus près de l'ancien sous-répartiteur existant qui était sur la commune de Bagneaux au carrefour du Petit-Bagneaux.

Mais ce PRMMED desservira bien notre commune. Le principe est le suivant, la fibre optique arrive de Bagneaux par la route de la Garenne dans le fourreau que nous avons fait poser à cet effet, pendant les travaux d'adduction d'eau par le syndicat de l'eau potable, jusqu'à cette grosse armoire.

Ensuite les lignes téléphoniques conventionnelles en cuivre transporteront les données jusqu'aux habitations. Le fait d'avoir, à l'époque, anticipé la pose du fourreau, diminue les coûts de génie civil pour la communauté de communes et pour le syndicat départemental.

La pose de l'armoire du PRM MED est prévue en juillet.

Après la mise en service prévue pour octobre-novembre, il y a un délai incompressible de 11 semaines avant toute commercialisation.

Les fournisseurs d'accès au réseau ADSL+ vous communiqueront leurs offres au premier semestre 2015.

Nous allons pouvoir bénéficier d'un ADSL haut débit appelé VDSL2 qui n'aura plus rien à voir avec ce que l'on a connu.

Je rappelle que c'est la communauté de communes qui prend en charge le coût de la montée en débit sans aucun frais pour notre commune.

Christian PEUTOT, Délégué communautaire au syndicat Seine et Marne Numérique, Membre du bureau du Syndicat départemental



SITE INTERNET DE LA MAIRIE

Faÿ-lès-Nemours a toujours été une commune très intégrée dans le développement numérique du sud Seine-et-Marne, notamment grâce à l'action de M. Peutot au sein du Syndicat départemental Seine-et-Marne numérique. C'est dans ce contexte, pour proposer aux faÿssiens un accès plus clair et plus ergonomique aux actualités de la commune, que le conseil municipal a décidé **d'explorer de nouvelles pistes** afin de remettre le site internet actuel au goût du jour.

Ce nouveau projet nous permettra en plus de valoriser notre patrimoine, grâce, entre autres, aux informations nouvelles sur le «Chemin des polissoirs» qui sera mis en place très prochainement.

Pierre BLANCHARD



LE CCAS

Dans toute commune, si petite soit-elle, on rencontre des personnes qui se trouvent, passagèrement ou plus durablement, en situation de fragilité : personnes et ménages modestes, personnes âgées, personnes handicapées, parents isolés ou encore personnes en recherche d'emploi.

Le Centre Communal d'Action Sociale

- le CCAS - est indiscutablement l'instrument privilégié dont dispose la commune pour leur venir en aide.

Le CCAS porte en particulier son attention sur ces personnes et ces familles plus vulnérables, qui ont généralement besoin d'une aide plus soutenue de la collectivité, parce qu'elles rencontrent plus que d'autres des difficultés dans leur quotidien et ont besoin qu'on aille au-devant d'elles, qu'on les soutienne dans leurs démarches, qu'on leur apporte des services particuliers, qu'on les aide à conserver ou à retrouver leur autonomie et leur dignité.

Dans une petite commune, le CCAS connaît bien les personnes et a plus facilement la possibilité de les accompagner dans la durée ; les solidarités de voisinage s'exercent encore et une personne isolée trouve souvent de l'aide dans son entourage ; le CCAS connaît également bien les institutions et les différents acteurs locaux, ce qui rend plus facile les échanges d'informations et les coopérations.

Huit personnes composent le CCAS de notre village.

Cinq élus du Conseil Municipal : Mesdames Peggy LINOIS-DEBUT (vice-présidente), Michèle DELBARRE-CHAMPEAU, Martine PAROISSIEN, Messieurs Éric Moreau et Christian PEUTOT.

La première réunion du CCAS s'est déroulée le 24 avril en mairie. Elle a notamment permis la nomination des membres extérieurs du CCAS.

Quatre membres extérieurs siègent aussi dans le Conseil d'Administration : Madame Béatrice COUTURIER, représentante de la Croix Rouge ; Monsieur Bernard BRUN, représentant les retraités et personnes âgées ; Monsieur Emile SOURDILLE, représentant les personnes handicapées. Un représentant de l'Union d'Aide à la Famille (UDAF) doit également être prochainement nommé par cette association.

Peggy LINOIS-DEBUT

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'EAU POTABLE : SIAEP

Après l'installation du syndicat le 29 avril 2014, le Président M. Casimir WROBEL, a été reconduit dans ses fonctions de Président.

Pour Faÿ les élus titulaires siégeant au syndicat sont : M. Jacky LEBOEUF, M. Guillaume CHANTEREAU, M. Christian PEUTOT.

Le président a rappelé, en bureau le 14 mai, l'avancement des projets en cours :

- Révision du schéma directeur d'assainissement sur Bagneaux, Poligny, Saint-Pierre-lès-Nemours.
- Etude des aires d'alimentation des captages (A.A.C.) en lien avec la chambre d'agriculture, les Eaux de Paris, le Syndicat des eaux du loing de Grez-Moncourt et le SIAEP.
- Délégation de service public (D.S.P.) pour la production et la distribution de l'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2015. Avec un élu de Nemours, nous avons procédé à l'analyse des offres des 3 entreprises ayant répondu à la DSP négociée pour comprendre les raisons de l'augmentation annoncée à la suite de l'analyse faite par le bureau d'études missionné par le syndicat. Cette augmentation du prix de l'eau sera assortie d'un service de meilleure qualité, nous avons cherché à nous assurer du bien-fondé de cette situation bien peu réjouissante.
- Contentieux SIAEP/AESN (Agence de l'eau Seine Normandie) relatif à la contre-valeur pollution.
- Projets de renégociation des emprunts toxiques.
- Sécurisation de l'alimentation de Nemours.
- Mise en place d'un dégrilleur (filtre pour éviter les obturations de canalisations) en amont du poste de refoulement «Gymnase».
- Prise charge de la compétence réhabilitation et entretien pour les assainissements non collectifs par le SIAEP.
- La D.S.P. pour la gestion des assainissements arrive à terme en mars 2016, il va falloir lancer une consultation pour choisir le bureau d'études pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'étudier les réponses des prestataires sur le plan technico/économique.
- Réhabilitation de la station d'épuration de Poligny : un avant projet sommaire est en cours de réalisation par l'exploitant
- Recrutement d'un agent comptable.

Voilà l'ampleur du chantier de ce syndicat qui est d'une importance réelle pour la qualité de vie de nos administrés.

Christian PEUTOT

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS DU SUD SEINE-ET-MARNE

Réunion d'installation du Comité Syndical du lundi 26 mai 2014 ayant pour objet l'élection du Président et des 4 Vice-Présidents.

Ont été élus

- Président : M^{me} LACROUTE, Nemours
- 1^{er} Vice-Président : M. RODIER, Saint-Pierre-lès-Nemours
- 2^{ème} Vice-Président : M^{me} PILLOT, Treuzy-Levelay
- 3^{ème} Vice-Président : M. PANNETIER, Moncourt-Fromonville
- 4^{ème} Vice-Président : M^{me} KLEIN, Villemaréchal

Pour la commune de FAÿ, les représentants sont :

- Jacky LEBOEUF
- Pierre BLANCHARD

Jacky LEBOEUF

SYNDICAT DES COLLÈGES

Suite aux élections municipales des 23 et 30 mars 2014 et suivant les élections du syndicat qui ont eu lieu le 23 mai 2014, le nouveau bureau est composé, comme précédemment, à savoir :

- Président : M. PANNETIER, Moncourt-Fromonville
- Vice-présidents : M. ROUSSEAU, St Pierre-lès-Nemours, M. DODON, Darvault

Les délégués de notre commune qui siègent dans ce syndicat sont :

- Éric MOREAU, assesseur
- Martine PAROISSIEN

Suite à la réunion du 4 mars 2014, les nouveaux tarifs pour la piscine Tournesol ont été fixés pour l'année 2014

- ADULTES A PARTIR DE 16 ANS
 - Ticket individuel : 2,20 euros
 - Carnet de 10 tickets : 12,00 euros
- ENFANTS DE 3 ANS A 15 ANS REVOLUS
 - Ticket individuel : 1,20 euro
 - Carnet de 10 tickets : 6,00 euros

Le prix de la leçon individuelle passe à 12,50 euros.

Nous vous rappelons que la carte pour la piscine est à demander à la mairie.

Éric MOREAU

SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLÈVEMENT ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA VALLÉE DU LOING (SMETOM)

Le 28 mai les 66 délégués, représentant les 33 communes (50.480 habitants) qui adhèrent au SMETOM, étaient conviés pour élire le bureau.

La commune de Faÿ-lès-Nemours est représentée par M^{me} DELBARRE-CHAMPEAU et M. Gérard BRUN.

Après les présentations des prétendants aux postes de Président et de vice-présidents, le résultat des votes est le suivant :

- Président : M. Bernard RODIER, Saint-Pierre-lès-Nemours
- 1^{er} Vice-président : M. Gérard BALLAND, Nonville
- 2^{ème} Vice-président : M. Michel BERTHELOT, Égreville

Ont également été élus 1 secrétaire, cinq assesseurs et 17 délégués titulaires du SMETOM (1 représentant pour 3.000 habitants) qui siègeront au Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers BGV (Beauce Gâtinais Valorisation) basé à Pithiviers qui regroupe 3 syndicats :

le SIRTOMRA, le SITOMAP et le SMETOM.
Parmi ces 17 délégués, Michèle DELBARRE-CHAMPEAU a été élue pour siéger à BGV.

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE LA CCPN : CLECT

Réunion du mardi 27 mai 2014

1- Election du Président et du Vice-Président

- Président : Vincent MEVEL, Larchant
- Vice-Président : Jean-Marc PANNETIER, Moncourt-Fromonville

2- Dossier examiné : conséquences budgétaires des modifications statutaires en matière de tourisme

La commission approuve à l'unanimité le montant des charges transférées.

Jacky LEBOEUF,

représentant de la commune dans la commission CLECT

La commission s'est réunie le 24 avril et le 19 mai pour affiner les projets en préparation pour la rentrée.

TOURNOI DE FOOT

Afin de continuer sur notre lancée d'animer le village, nous voulons organiser un événement sportif sur la journée du **dimanche 7 septembre** 2014 au stade de Fay-lès-Nemours, allée du parc.

Qui dit stade dit sport !

Ce premier événement serait la mise en place d'un tournoi de football pour profiter de notre bel équipement sportif, marquer la rentrée, animer la vie du village et contribuer à faire de nouvelles connaissances dans la bonne entente et la bonne humeur !

Le principe est de constituer sa propre équipe de 5 joueurs (6, si vous prévoyez un remplaçant), avec votre famille, vos voisins, vos amis habitant ou non dans la commune.

Il n'y a aucune limite d'âge, le but étant de réunir le plus de personnes possibles pour organiser un tournoi. Des équipes pourront être formées sur place si des groupes sont incomplets.

Autour du tournoi, nous prévoyons une buvette, de quoi manger (barbecue, frites,...),

Joueurs, spectateurs, venez comme vous êtes ! Pas besoin d'être un professionnel du ballon rond pour venir s'amuser et passer une bonne journée.

Inscrivez-vous à la mairie avant la fin du mois de juillet par téléphone ou par mail et venez participer à ce tournoi !

Tenue adaptée et tee-shirt de même couleur par équipe exigés.

Pour tout renseignement supplémentaire n'hésitez pas à me contacter guillaume.chantereau@hotmail.fr

Guillaume CHANTEREAU, membre de la commission

PROJET D'EXPOSITION POUR LES JOURNÉES DU PATRIMOINE DES 20 ET 21 SEPTEMBRE 2014

Avec l'aide précieuse de M. Bernard THERET, dont la documentation accumulée est impressionnante et les réalisations de visuels très soignées, nous envisageons de monter une exposition sur le thème des polissoirs en liaison avec la création du «Circuit

des polissoirs de Fay» qui mettra en valeur ceux qui sont sur le territoire de la commune.

Par ailleurs, M. Bernard Brun, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Fay, accueillera le public à l'église.

Nous vous tiendrons informés dès la fin de l'été des conditions de visites.

PROJET D'EXPOSITION «LA GUERRE 14/18» DU 11 NOVEMBRE 2014

Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la guerre 14-18, nous aimerions organiser également une exposition particulière qui rassemblerait ce que les habitants de Fay possèdent de souvenirs familiaux ou autres relatifs à cette guerre.

Si vous trouvez, comme nous, que c'est une bonne idée, nous sommes à l'écoute de vos propositions de mise à disposition de messages, photos, objets, documents etc.

Au sein de notre équipe nous avons déjà recensé un nombre assez important de documents, ce qui nous laisse à penser que vous possédez sans doute aussi ce genre de témoignage.

Si vous souhaitez répondre à cet appel et nous faire connaître la nature des documents que vous mettriez à disposition, déposez un message sur la boîte mail de la mairie

mairie-de-fay-les-nemours@wanadoo.fr ou déposez un écrit dans la boîte à lettres avec vos coordonnées pour qu'on puisse vous contacter.

Evidemment, nous prendrons le plus grand soin de ce que vous nous confierez et sommes déjà à la recherche de vitrines qui pourraient être empruntées. Si vous avez des opportunités, nous sommes preneurs !

Nous allons aussi nous adresser à l'école de secteur pour savoir si les enseignants ont inscrit un travail particulier dans leur projet pédagogique.

Par ailleurs, nous faisons rénover le monument aux morts dont les pierres du socle se sont détachées et menons, avec l'aide d'une professeure d'histoire, des recherches sur les soldats morts pour la France dont les noms sont inscrits sur le monument.

Michèle Delbarre-Champeau, vice-présidente de la commission

FONDATION DU PATRIMOINE

La restauration de la toiture de l'église Saint-Sulpice de Fay-lès-Nemours est un chantier long et onéreux. Pour réduire au maximum les coûts restant à la charge de la commune après déduction des subventions espérées (70%), nous avons sollicité la Fondation du Patrimoine pour qu'elle nous aide à lancer une campagne de mécénat populaire.

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

Habilitée par le ministère de l'économie et des finances et par le ministère de la culture et de la communication, elle accompagne concrètement les propriétaires privés et publics dans leur projet de restauration par des aides techniques et financières efficaces.

La Fondation du patrimoine est décentralisée dans chaque région et s'appuie sur un réseau dense de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

C'est en présence de Monsieur DELAMOTTE, délégué de la Fondation pour la Seine-et-Marne, que le Maire, Christian PEUTOT et la Présidente de l'Association «Loisirs-Amitié», Sophie BORREGA, ont signé publiquement la convention tripartite qui nous permet de lancer officiellement la souscription publique le 23 juin en présence de la presse locale.

La Fondation du patrimoine nous a assistés dans la production des bons de souscriptions et affiches qui vont nous permettre de diffuser l'information le plus largement possible.

Nous comptons sur vous pour nous aider dans cette tâche.

Michèle Delbarre-Champeau



Bref rappel historique

La communauté de communes du pays de Nemours a vu le jour le 1^{er} janvier 2010 après qu'une association de communes l'ACVL créée en 2001, regroupant jusqu'à une trentaine de communes, Présidée par Monsieur Claude Jamet, a porté le projet de territoire en relation avec le Conseil Général.

La communauté de communes du Pays de Nemours a été fondée sur le volontariat de 11 maires au départ avant d'élargir son territoire en acceptant la venue d'une 12^{ème} commune en 2011.

Budget

La Communauté de communes gère un budget de fonctionnement de 14,5 millions. Ses ressources proviennent essentiellement des impositions assises sur les entreprises (40%) ainsi que des taxes sur les ménages (15%). Elles sont complétées par des dotations de l'Etat (15%). Elle perçoit également la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ce qui accroît les dotations globales de fonctionnement venant de l'Etat. Une grande partie des ressources fiscales collectées sont redistribuées aux communes et la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) est intégralement reversée aux syndicats en charge des ordures ménagères.

Les élus à la CCPN après les élections de mars dernier :

- Présidente : M^{me} Valérie LACROUTE
- 1^{er} Vice-Président : M. Claude JAMET, chargé du développement économique et du relais d'assistantes maternelles.
- 2^{ème} Vice-Président : M. Bernard RODIER, chargé des travaux, de l'aménagement de l'espace et des équipements structurants.
- 3^{ème} Vice-Président : M. Vincent MÉVEL, chargé des finances et de la mutualisation des moyens.
- 4^{ème} Vice-Président : M. Christian PEUTOT, chargé du développement du tourisme, de l'aménagement numérique et de la communication externe.
- 5^{ème} Vice-Président : M. Jean-Marc PANNETIER.
- 6^{ème} Vice-Président : M. Jean LUCAN.
- 7^{ème} Vice-Président : M. Alain POURVIN.
- 8^{ème} Vice-Président : M. Didier CHASSAIN.
- 9^{ème} Vice-Président : M. Dider BOULAY.
- 10^{ème} Vice-Président : M. Denis CELADON.
- 11^{ème} Vice-Président : M. Benoît OUDIN.

Actions de la communauté de communes menées depuis 2010 et en cours :

Dans le domaine du développement économique

Réalisation et diffusion d'un guide des entreprises édité à 1500 exemplaires en juin 2011 et actualisé en version numérique depuis.

Finalisation de la conception d'un ensemble « pépinière hôtel d'entreprises télé centre » sur l'ancien collège de Nemours qui, après acquisition en 2012, va être déconstruit et désamianté.

Mise en place de la démarche Territoires et Dynamiques Economiques avec Mairies Conseil en 2011.

Mise en place de permanences d'accueil destinées aux créateurs et repreneurs d'entreprises en partenariat avec la CCI 77, mise en place de permanences juridiques.

Mise en place d'un diagnostic des entreprises artisanales en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 77.

Mise en place du PACTE avec la Région Ile de France.

Accueil et de recherche d'entrepreneurs.

Adhésion à la plateforme d'Initiatives locales et création d'une commission locale Nemours-Gâtinais.

Le premier salon des entreprises du sud Seine-et-Marne a eu lieu à Nemours en 2012.

Développement de l'innovation et de la réindustrialisation, notamment

dans le cadre d'un projet de « Générateur d'Innovation du Grand Gâtinais » en partenariat avec nos voisins et l'association Pôle Sud Paris. Mise en place du dispositif « 100 chances 100 emplois » en partenariat avec la Mission Locale de Moret-Seine- et-Loing.

● Dans le domaine de l'environnement

Concernant l'environnement, le 16 décembre 2010, une motion relative au site Dodu à Darvault, un dépôt de pneumatiques qui contenait 1400 tonnes de pneus usagés sur une parcelle de 6 hectares, a été adoptée. C'est un point noir environnemental du territoire, avec un risque significatif d'incendie de grande ampleur (fermeture de l'autoroute A6) qui est enfin résolu.

Dans le domaine social

En matière d'action sociale, ouverture au 1^{er} trimestre 2013 du Relais d'Assistantes Maternelles itinérant « Le Jardin Enchanté ».

Notre partenariat avec Saint-Gobain dans le dispositif « 100 chances 100 emplois » a permis à plusieurs dizaines de jeunes d'intégrer durablement le monde du travail.

Dans le domaine du développement du TOURISME

Dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil général de Seine-et-Marne et la Région Ile-de-France, la Communauté de Communes du Pays de Nemours a clôturé son étude stratégique opérationnelle pour un développement structuré du tourisme et des loisirs, et a identifié les actions à mettre en place pour accompagner cette dynamique en 2011. Les actions en cours :

- Convention avec le Codérando 77 : balisage, carte et valorisation des itinéraires de randonnées de la CCPN. Le balisage autour de Fay est en passe d'être achevé avec la participation de notre « grand marcheur », M. Jacky Leboeuf.

- Office de Tourisme : convention d'objectifs pour créer un OT intercommunal et localisation de ce dernier devant le château-musée de Nemours. Recherche des subventions Etat, Région, Département via le contrat CLAIR.

- Signalétique intercommunale touristique en cours de réalisation. Il s'agira de mettre en évidence les lieux touristiques par des « totems » et informer les touristes par des panneaux info services qui présenteront les informations clés sur la commune ou le quartier de la ville. Un cabinet de communication a travaillé sur les villages de Grez-sur-Loing et Larchant en premier. Une deuxième phase permettra d'étendre sa mission aux villes et villages des 10 autres communes dont Fay. Dans chaque commune l'Agence Routière Territoriale, les bâtiments de France sont venus sur place donner leur avis.

- Création d'une prime à la création d'hébergement touristique. Il s'agit d'aider les porteurs de projet à raison de 1500 € pour une chambre d'hôtes et 4500 € pour un gîte de 4 places. Quatre demandes ont été faites, un seul dossier complet a été honoré. Nous réfléchissons à l'instauration d'une prime à l'encouragement à la création d'hébergements insolites très demandés sur certaines communes ayant pour projet l'aménagement d'un bivouac adapté à l'hébergement nature à bas prix bien connu des varapeurs sur Larchant et Nemours.

- Recherche d'un accord avec le propriétaire du terrain sur lequel les fouilles du CNRS opérées par le Professeur Pierre Bodu à Ormesson ont permis de dévoiler 5 niveaux de datations différents et de donner à ce minuscule morceau de terre une valeur scientifique de renommée mondiale. Cet aménagement aurait deux volets, l'un consisterait à sécuriser et pérenniser les fouilles et l'autre serait de développer des activités pédagogiques et ludiques autour de ce lieu, en accord avec le PNR, le Musée Régional de la Préhistoire et notre communauté de communes.

- La mise en place prochaine de la taxe de séjour payée par les visiteurs lors de leur hébergement dans les établissements hôteliers et gîtes du territoire, permettra l'autofinancement des projets touristiques
- Circuit des polissoirs sur Fay : le circuit s'étalera sur 8 km proche de celui de «La ronde des abeilles» balisé par le Codérando 77, permettra de visiter 9 polissoirs recensés et identifiés grâce à des balises Trespa qui permettront d'orienter les marcheurs en leur donnant de l'information grâce à des QR Codes qu'ils pourront flasher sur place. Ces balises sont préconisées par l'Office National des Forêts qui a soutenu techniquement le projet.
- Lancement des boucles itinérantes dématérialisées (avec les smartphones) en Seine-et-Marne le 15/05/2014 par Seine-et-Marne Tourisme : le tronçon Moret-sur-Loing-Souppes validé parmi 9 boucles d'intérêt régional et national de randonnées itinérantes VTC et une boucle équestre sur Larchant a été intégré au programme. On retient l'itinéraire Moncourt/ Nemours/ Saint Pierre-lès-Nemours/ Bagneaux-sur-Loing sur 28,5kms. Notre objectif est de faire émerger une offre touristique attractive (prestations, service : restaurations, hébergement, loueurs de vélo...) tout au long du parcours.
- La carte intercommunale : une carte a été réalisée avec les élus de façon à pouvoir travailler sur l'implantation de projets et de lieux touristiques. Cette carte servira de fond de carte pour présenter la CCPN sur les panneaux d'informations touristiques avec des possibilités de la décliner par thèmes : hébergement, restauration, circuits de randonnée, activités de loisirs et sportives...



Mutualisation des moyens

Le bureau d'étude KPMG nous a accompagnés d'un point de vue méthodologique et technique dans notre démarche de mutualisation des services en apportant aux élus des éléments concrets d'aide à la décision, afin d'atténuer les disparités communales en termes de moyens humains et matériels, d'améliorer les capacités d'actions communales et de réaliser des économies d'échelle permettant d'améliorer le fonctionnement des services communaux et intercommunaux.

Aménagement numérique

Couverture numérique du territoire en fibre optique décidée en 2013.

A terme, 75% du territoire sera fibré et 25% connaîtra une montée en débit, le coût total de cette opération est de 9.5 millions d'euros, le solde net pour la communauté de communes est de 2.1 millions d'euros.

Les communes n'auront rien à payer.

Aménagement de l'espace

Les travaux du schéma de cohérence territoriale vont s'achever d'ici quelques semaines, et nous aurons ainsi un outil de planification à l'horizon 2030, qui permettra de conserver l'harmonie entre ville et campagne qui rend notre cadre de vie si agréable.

Christian PEUTOT

Vice-Président de la CCPN chargé du développement du tourisme, de l'aménagement numérique et de la communication

INFOS VILLAGEOISES

LA FÊTE DU VOISINAGE

Ce sont environ une centaine de personnes qui se sont rassemblées vendredi 30 mai en soirée pour un grand moment convivial où chacun a apporté de quoi garnir la grande table dressée tout exprès sur la place de la mairie.

Un apéritif offert par l'association «Loisirs-Amitié» puis une ribambelle de plats salés et sucrés : des quiches, des pains garnis, des tourtes, des verrines, des salades ... des gâteaux, des fruits, des petits fours... sans compter l'omelette géante «surprise» concoctée par quelques fayssiens bon vivants amateurs du «fait maison» !

Merci à eux pour cette belle initiative qui a, s'il en était encore utile, montré que la soirée était sous le signe du partage et de l'amitié.



Une occasion pour certains de faire connaissance avec les gens du village et pour d'autres de se retrouver dans une ambiance chaleureuse.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

De nombreux Fayssiens étaient présents au monument aux morts pour célébrer le 69^{ème} anniversaire de l'armistice.

Christian PEUTOT, entouré du Conseil Municipal, a lu le message de M. Kader ARIF, secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire.

Le Chant des partisans fut écouté dans un grand recueillement, suivi du dépôt de gerbe par Christian PEUTOT et M. Émile SOURDILLE, ancien combattant.

Une minute de silence fut ensuite respectée, avant de clôturer cette cérémonie par la Marseillaise.

Après s'être recueilli avec l'ensemble de l'assistance, Monsieur le Maire a procédé à la remise d'une médaille d'or du travail à Monsieur HOUY, en présence de sa famille, notamment ses parents âgés de plus de 90 ans ! Et de nombreux amis, tous très émus pour l'occasion.

Hugues Chantereau a retracé non sans émotion, le parcours professionnel de son ancien salarié, rappelant combien les 47 années et 5 mois passés aux côtés de M. HOUY furent importantes pour lui, mais également pour son fils Guillaume. Monsieur HOUY a su leur transmettre avec patience et professionnalisme son savoir-faire pendant de nombreuses années, avant de prendre une retraite désormais bien méritée.

C'est ensuite Guillaume CHANTEREAU, jeune conseiller municipal nouvellement élu, qui a remis la médaille d'or du travail à Monsieur HOUY, ainsi qu'un très beau stylo offert par la municipalité.

Enfin, famille et amis se sont rendus dans un restaurant de la région pour prolonger ce moment de convivialité autour d'un déjeuner.

Peggy LINOIS-DEBUT



CONCERTS

Vous avez été nombreux à venir assister aux deux concerts que nous avons organisés au profit de la restauration du toit de l'église, ce qui nous encourage à persévérer dans cette démarche en parallèle avec les offres d'animations proposées par l'Association Loisirs-Amitié.

Des remerciements particuliers aux chorales Caf'Chœur et Croq'Notes de l'Association Musicale La Roche Fontaine de Saint-Pierre-lès-Nemours, qui nous ont offert gracieusement un très beau concert à la salle polyvalente le 4 avril dernier avec un programme varié et une interprétation d'excellente qualité.

Des remerciements également au groupe vocal et instrumental «Divertimento» venu donner concert dans l'église le 11 mai avec un répertoire de chants de la Renaissance à nos jours, adapté au lieu, sur le thème de l'Italie.

Une belle prestation qui a enchanté le public.

Les sommes récoltées seront transmises intégralement à la Fondation du Patrimoine qui soutient notre projet et nous aide à lancer une campagne de mécénat populaire.

Michèle Delbarre-Champeau



ASSOCIATION LOISIRS AMITIÉ

Le 25 janvier 2014 s'est tenue notre assemblée générale annuelle. Outre les membres du bureau, 26 adhérents ont assisté à notre réunion.

Les rapports d'activités et financier pour l'année 2013 ont été approuvés à l'unanimité.

Nous avons fixé la cotisation annuelle pour les adhérents à 12 €.

Nous avons procédé à la constitution du nouveau bureau :

Présidente Sophie BORREGA

Vice-Présidente Reine DUVAL

Secrétaire Francine JOANNY

Secrétaire adjointe Josette BOER

Trésorière Nicole BRINAS

Trésorier Adjoint Gérard BRUN

Membres : Claudie BRUN, Jean Manuel BORREGA, Céline DENIS, Michel DUVAL, Françoise DENIS, Pierre JAMAULT, Nicole DUQUESNE, Maxime BRUN, Douceline RISCO, Carol DEROUBAIX

Le verre de l'amitié a clôturé la séance.

1^{er} Février 2014 :

Devant une centaine de spectateurs, la comédie musicale du Roi Lion présentée par la Compagnie du Loing a rencontré un vif succès. Les enfants étaient enchantés.

26 Mars 2014 :

Faute de participants la soirée DISCO a été annulée.

18 Mai 2014 :

Pour la balade autour de FAÿ, le soleil nous a fait un beau cadeau. Ambiance estivale tout au long de cette journée ponctuée d'un pique-nique dans les bois.



DATES DE NOS PROCHAINES MANIFESTATIONS

- ▶ 5 juillet 2014 : Bal champêtre sous chapiteau, derrière la mairie
- ▶ 14 septembre 2014 : 24^e Foire à la brocante, sur le stade de Faÿ
- ▶ 22 novembre 2014 : Soirée beaujolais à la salle polyvalente
- ▶ 7 décembre 2014 : Arbre de Noël pour les enfants

DÉCÈS DE PHILIPPE LAIZEAU

Nous avons appris avec tristesse le décès brutal de Philippe LAIZEAU, l'ancien agent technique communal qui a fait valoir ses droits à la retraite en octobre 2010.

Durant 13 ans, avec dévouement et sérieux, il a œuvré au service de la commune. Les habitants ont gardé un excellent souvenir de cet homme discret et gentil, toujours prêt à rendre service. Nous renouvelons à son épouse, ses enfants, sa famille, ses amis nos pensées attristées et les assurons de notre sympathie en ces moments cruels.

Adieu, Philippe, les habitants de Faÿ, ne vous oublieront pas.

VOITURES ANCIENNES

Dimanche 4 mai en fin de matinée, nous avons eu le plaisir d'accueillir une centaine de véhicules anciens sur le stade de la commune après qu'ils aient parcouru les villages environnants.

De quoi attiser bien des curiosités si on en croit les nombreux jeunes venus admirer ces belles voitures entretenues avec passion. C'est l'association «Maquette club de Nemours» présidée par Jean-Pierre Gallois qui organise régulièrement cette manifestation dans le cadre d'un weekend festif où d'autres passionnés exposent des maquettes de toutes sortes au Centre culturel de Saint-Pierre-lès-Nemours.

Un apéritif a été servi sur place par l'équipe municipale dans une joyeuse ambiance et sous le soleil.



EXTRAIT DE « CANTON DE NEMOURS » CHEZ MICHELIN IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE, ÉDITEUR. 1829
 RÉIMPRESSION AMATTEIS DAMMARIE LES LYS. 1981

FAY ; patron Saint-Sulpice de *Fayaco*; autrefois (1779) cure de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; conférence de Nemours ; collateur, l'archevêque de Sens ; dame, madame la duchesse d'Elbeuf ; (59 feux, 175 communians aujourd'hui 374 habitants) ; bailliage, élection et grenier à sel de Nemours ; situé dans le Gâtinais français.

Ce lieu s'appelait anciennement *faiz*, en 1590, et en latin *Fayidum*, et désignait sans doute un lieu planté de hêtres en latin *Fagus*.

Ce village est bâti sur le penchant d'une colline exposée au nord; au pied coule un petit ruisseau qui va se jeter dans le canal du Loing.

Fay est commandé par un château gothique, dont l'historien du Gâtinais donne la description suivante :

« Ce château est bâti à l'antique, et fermé d'un côté de fossés et de hautes murailles, à deux des coins desquelles est une tour carrée en façon de courtines, fort élevée. Il y a cour basse et cour haute. La haute est toute environnée de bâtiments. Ce château existe encore.

La terre et seigneurie de Fay avoit le titre de marquisat : Louis XI, après avoir fait décapiter Jacques d'Armagnac, duc de Nemours et comte de la Marche en 1477, disposa de ses biens en faveur de plusieurs princes et seigneurs ; *Imbert de Batartay*, seigneur du Bouchage, eut pour sa part la terre du Fay et diverses autres seigneuries (*Hist. de France par Vely, tant. 18.*) Nous apprenons par *D. Marin*, en son histoire du Gâtinais qu'il y avoit eu autrefois dans cette paroisse, un petit monastère dépendant de l'abbaye de Ferrières , et que pour celle raison cette abbaye avoit sur celle seigneurie un droit de feodalité, de six sols parisis, quatre setiers de seigle, que ce droit a été reconnu le 21 mai 1488, par *Etienne* et *Guillaume Barton*, seigneurs de Fay, suivant l'acte passé le jour devant Guillaume *Monsenier* , notaire à Montargis. Guillaume Barton y prend la qualité d'abbé de Dojat. Nous ne connaissons pas cette abbaye, à moins que ce soit Doulas, abbaye alors de l'ordre de Sain-Augustin au diocèse de Quimper- Corentin. Etienne *Barton* se qualifie de noble homme , écuyer , conseiller, maître-d'hôtel du roi , maître des eaux et forêts de Languedoc, sieur du Fay, Gandelles, Baignon, la Madeleine et Corbeval. On voyoit encore en 1630, au milieu du chœur de l'église du Fay , le tombeau de ce seigneur, élevé de trois pieds ; sur la tombe étoit représenté un homme armé, fors la tête, et autour étoient écrits ces mots :

Ci gist nommé Barton, de tous communément regretté, lequel en son vivant, du Fay fut Seigneur , de vertus, bonnes moeurs, clarifique Chevalier, en tous ses faits, et noblesse antique, extrait, pieux et discret, Orateur authentique du Roi Charles, feu huitième de ce nom, Conseiller et d'Hôtel-Maître, de bon renom, aumonier humain, bénin a tout homme, lui jeune, estant pèlerin, fut a Rome et Jérusalem où le Sépulchre de Jésus, les Saints lieux visita, tout rempli de vertu, mais après soutenu, de douleurs excessifs, muni des Sacraments de Sainte foi chrétienne, lendemain de Noël M. V. et VI, Il rendit l'esprit le jour Saint Etienne. Requiescant in pace. Amen.

On voyoit sur la porte les armes des aînés de cette famille, et sur les vitraux, celles de la famille Hurault de l'Hospital, à qui cette terre a depuis appartenu.

Dans une des chapelles de l'église est le corps de *Paul Hurault de l'Hôpital*, archevêque d'Aix, fils de *Robert*, seigneur de *Belesbat*, chancelier de Marguerite de France, duchesse de Savoie, et de Madeleine de *l'Hôpital*, fille du célèbre chancelier de ce nom , décédé au mois de septembre 1623 ; ce corps y fut apporté par *Guy Hurault de l'Hôpital*, son neveu et son successeur au même siège, qui mourut à Paris le 3 décembre 1625, pendant l'assemblée du clergé, et fut enterré en la chapelle du château de Belesbat, paroisse de Boutigny en ce diocèse. Ce prélat étoit fils de *Michel*, chancelier du roi de Navarre, seigneur du Fay, et d'Olympe Dufour de Pibrac. (*Dom Marin, Morery*). Ce roi de Navarre le chargea de plusieurs ambassades. Ses quatre discours sur l'état de la France, depuis 1585 jusqu'en 1591, sont des chefs-d'œuvre de style et de raisonnement.

Le sieur du Fay, dit Gommerville, descendu de *Robert Hurault*, frère du chancelier, seigneur de Belesbat, etc., ne voulut point se marier, et, après avoir adopté les maximes du calvinisme , rentra dans l'église catholique, et mourut à Fay en 1627. Il est enterré, ainsi que son frère Paul Hurault, archevêque d'Aix, dans l'église de Fay. Le château de Fay appartient aujourd'hui à M. Rattier.

Dépendance de Fay : Lavau, Laveau, Laveaux ; *Sanctus Eustachius de valle.*, hameau de cette paroisse, qu'on prétend avoir été autrefois un prieuré-Cure de Tordre de Sain-Augustin, sous le nom de St.-Eustache, réuni, en 1779, à la cure de Fay, dépendoit de l'abbaye de St-Ambroise de Bourges. La terre et seigneurie de Lavau appartenoit, vers 1770, à M. le marquis de Trécesson ; ses héritiers l'ont vendu , en 1775. C'étoit M. le marquis du Plessis-Bellievre qui en étoit seigneur en 1779.

Recherches et transcription, Jean-Paul PITET



Nos amis les fruits

Pommes, poires,
Que l'on garde dans nos armoires
Cerises, prunes,
Aussi rondes que la lune,
Clémentines, oranges,
Si juteuses quand on les mange,
Pêches, abricots bien mûrs
On vous retrouve en confiture
Fraises, framboises, groseilles,
Si rouges, grâce au soleil,
Mûres, noisettes,
A l'automne, votre cueillette,
Bananes, melons,
Tout aussi bons...
Merci de pousser toute l'année
Et d'égayer nos vergers, car
C'est grâce à vos vitamines
Que l'on conserve notre bonne mine

Claudie Soyeux



Une beauté solitaire

IL trône, fier d'être seul et unique,
Dans ce pré verdoyant et rieur
Qui longe la grand'route, magnifique,
Sa MAJESTE, le saule pleureur !

Au carrefour de quatre chemins,
On n'a d'yeux que pour lui,
Sa silhouette est décor divin,
Sa prestance et son charme, inouïs ...

Les pieds dans l'eau, sa bienfaitrice,
IL étale ses ramures frêles, avec zèle,
Qui ruissellent avec grâce et malice.
Charmante ombrelle, en pluie de dentelle !

IL a pour compagnons d'existence,
De superbes chevaux, blancs, noirs et gris.
IL leur tire sa plus cérémonieuse révérence,
Quand ils le saluent et lui sourient.

Combien d'oiseaux ont-ils camouflé leurs nids
Au creux de ses fraîches charmilles ?
Havre protecteur, sentinelle hors de prix !
On y entend la vie qui fourmille...

Quel âge as-tu, saule orgueilleux ?
Tant et tant d'années déjà ont passé...
Et toujours, tu enchantes nos regards curieux,
Tu dévoiles aux quatre saisons ta présence sacrée !

FAY, notre village, sans cette merveille,
Ne perdrait-il pas un peu de son attrait ?
Pourvu que l'HOMME l'entende de cette oreille,
Et te laisse couler des jours, longtemps encore, EN PAIX ?

Martine GALLY



FAITES UN DON !

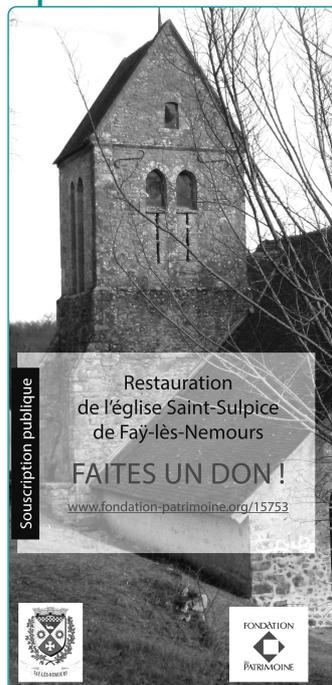
Lors de la distribution du journal, nous avons joint deux exemplaires du bon de la souscription publique qui est officiellement lancée depuis lundi 23 juin.

Vous pourrez ainsi en transmettre un exemplaire à quelqu'un de votre entourage.

Nous comptons sur votre mobilisation et sur votre générosité.

La réussite de cette souscription dépend entièrement des réseaux de généreux donateurs que nous saurons tous solliciter...

N'hésitez pas à venir en chercher d'autres en mairie.



Restauration
de l'église Saint-Sulpice
de Fay-lès-Nemours

FAITES UN DON !

www.fondation-patrimoine.org/15753

Souscription publique



AYEZ LE RÉFLEXE CLIC !

Le CLIC Soutien Gâtinais Loing* est un service d'aide et de coordination gratuit pour les personnes de plus de 60 ans et leur famille.

«Guichet» d'accueil, d'information, de conseil et d'orientation, le CLIC rassemble les informations, évalue les situations, mobilise les ressources, coordonne les professionnels pour répondre aux besoins des personnes âgées dans leur vie quotidienne.

Ce dispositif intervient sur 4 cantons : Nemours, Château-Landon, Lorrez-le-Bocage, La Chapelle-la-Reine. Il est au cœur d'un réseau qui rassemble tous les acteurs intervenant sur les questions liées au vieillissement, sans pour autant se substituer à ces organismes.

Discerner les besoins de la personne, répondre à ses questions, l'informer sur ses droits, l'orienter vers les structures compétentes et l'accompagner dans l'instruction des dossiers, telles sont les missions principales du CLIC.

L'organisation de théâtres forum, de réunions d'information, de conférences dans le domaine de la «prévention santé» rassemblent régulièrement de nombreux participants et contribuent à l'animation du territoire.

RAPPELS

► Urbanisme

La construction d'abris de jardin nécessite une déclaration préalable de travaux en mairie.

L'installation d'une piscine dont la surface du bassin est supérieure à 10 m², nécessite également une déclaration préalable. Les documents sont à votre disposition.

► Pour le respect du calme et de la tranquillité de tous, nous vous rappelons que l'utilisation des tondeuses, tronçonneuses et autres outillages bruyants est autorisée

● Du lundi au vendredi de 7H à 20H

● Le samedi de 9H à 12H et de 15H à 19H30

● Le dimanche de 10H à 12H uniquement

► Les chiens accompagnés de leur maître doivent être tenus en laisse sur la voie publique.

Article de la loi 83.629 du 12.07.1983

Le CLIC assure un accueil personnalisé, gratuit et confidentiel, quelle que soit l'origine de la demande : la personne de plus de 60 ans, la famille, les «aidants familiaux», les professionnels et structures médico-sociales. Vous avez ainsi la possibilité de rencontrer un travailleur social à votre domicile ou dans les locaux du CLIC à Nemours.

Comment contacter le CLIC ?

► Par téléphone au 01 64 28 75 25,

► par email clic.nemours@gmail.com,

► au centre hospitalier de Nemours 15, rue des Chaudins (Bâtiment du Rocher Vert - accessible aux personnes à mobilité réduite)

Plus d'informations sur <http://www.clicsoutien.org/>

* Centre Local d'Information et de Coordination
Service d'Orientation, d'écoute eT d'Information de Nemours

Peggy Linois-Debut

COMMUNIQUÉ

La section RUGBY de l'union sportive de Nemours et St-Pierre prépare la rentrée de la saison 2014/2015.

● Les activités débuteront le mercredi **10 septembre au Stade Intersyndical de St Pierre** (avenue d'Ormesson).

● **Pour les jeunes de moins de 13 ans**, les entraînements débuteront à 14H

● **Pour les jeunes de moins de 15 ans**, les entraînements débuteront à 18H

Nous accueillerons les enfants, les adolescents mais aussi les adultes désirant s'initier ou pratiquer le ballon ovale, ou souhaitant participer à l'encadrement et l'entraînement d'équipes de jeunes.

Les inscriptions pourront se faire dès Le samedi 6 septembre lors du Forum des sports qui aura lieu sur ce même stade.

Les Séniors reprendront leurs entraînements mi-août, tous les mercredis et vendredis à 19H30.

CONSEILS DE LA GENDARMERIE POUR LUTTER CONTRE LES CAMBRIOLAGES ET LES VOLS PAR RUSE

Concernant les cambriolages :

Mesures de prévention :

- Fermez portes et fenêtres, notamment à l'arrière des habitations.
- Faites appel à un parent ou un voisin pour assurer un ramassage régulier du courrier et une ouverture quotidienne des volets.
- Ne laissez pas de message sur le répondeur trahissant votre absence.
- Prévenez votre gendarmerie en cas d'absence prolongée dans le cadre de l'opération tranquillité vacances.
- Soyez vigilants au contact des démarcheurs à domicile. Signalez à la gendarmerie les démarchages inhabituels, la présence de personnes au comportement suspect ou de véhicule suspect. Relevez discrètement le numéro d'immatriculation et appelez sans délai la gendarmerie.
- Prenez des photographies des objets et du mobilier de valeur. Relevez les numéros d'identification des matériels audiovisuels, informatiques et autres. En cas de vol, un descriptif détaillé pourra être diffusé et les recherches facilitées.

Si vous constatez une effraction en rentrant à votre domicile :

- Alerte sans délai la gendarmerie de votre lieu d'habitation (17)
- Ne touchez à rien, ne modifiez pas les lieux. Attendez l'arrivée de la patrouille pour qu'ils procèdent aux constatations en votre présence et qu'ils puissent relever toutes les traces et indices qui pourront être utiles à l'enquête. Vous ferez un premier inventaire des objets dérobés avec les gendarmes.

Si les malfaiteurs s'introduisent à votre domicile en votre présence :

- Recueillez un maximum d'éléments relatifs aux malfaiteurs : nombre - voix - accent - signalement - signes particuliers - port de gants - objets manipulés.

● Moyen de locomotion utilisé : (marque - type - couleur - immatriculation - nombre de portes - signes particuliers) - direction de fuite.

● Ne touchez à rien, alertez sans délai la gendarmerie et attendez l'arrivée de la patrouille.

Concernant les vols par ruse :

Scénario le plus couramment utilisé : un individu se présente au domicile de la victime en faisant usage d'une fausse qualité (postier, société des eaux, représentant EDF...). Il détourne l'attention de la victime pendant qu'un second individu fouille les pièces de l'habitation.

Un troisième individu se présente comme étant policier et interpelle le premier en disant que c'est un voleur, qu'il l'emmène au poste et qu'il reviendra plus tard prendre la plainte de la victime.

Recommandations :

- Ne laissez pas rentrer à votre domicile une personne qui vous paraît suspecte.
 - Demandez à ce que la personne vous présente une carte professionnelle. Demandez éventuellement le numéro de téléphone de la société pour vérifier que la personne qui se présente est bien mandatée par elle.
 - Demandez une carte professionnelle aux forces de l'ordre qui se présentent chez vous (carte de format carte bancaire avec photographie, puce et bandeau bleu - blanc - rouge dans le coin supérieur droit). Vous résidez en zone gendarmerie, ce sont donc normalement les gendarmes qui se présentent à votre domicile en cas de problème et non des policiers.
- Si vous êtes victime de ce type de vol :
- Ne touchez à rien, ne modifiez pas les lieux.
 - Alerte sans délai la gendarmerie et attendez l'arrivée de la patrouille.



Bonnes vacances à vous tous

SOS MÉDECINS

au Centre Hospitalier de Fontainebleau

Pour le secteur de Nemours, vous pouvez bénéficier de consultations à l'hôpital de Fontainebleau **UNIQUEMENT SUR RV**

en appelant le 0 820 077 505

Samedi : 12H-minuit

Dimanche et jours fériés : 8H-minuit

Jours ouvrés : 20H-minuit

Pas de service d'urgence à domicile pour notre secteur.
En cas d'urgence à domicile appeler le SAMU au N°15.

FERMETURE DE LA MAIRIE

pour congés annuels

du 09/08 au soir

au 02/09/2014 au matin

PERMANENCES

les mercredis

13, 20 et 27 août

de 9h00 à 12h00

COURS LE COURRIER DE FAÏ-LÈS-NEMOURS

Directeur de publication : Christian PEUTOT

Rédactrice en chef :

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

ont collaboré à ce numéro :

Christian PEUTOT,

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

Peggy LINOIS-DEBUT, Jacky LEBOEUF,

Éric MOREAU, Jean-Paul PITET, Guillaume

CHANTERAU, Pierre BLANCHARD,

Isabel MARANHAO, Reine DUVAL,

Martine GALLY, Claudie SOYEUX

Photos : C. PEUTOT

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

J. STIERER, B. THÉRET

Relecture : Martine GALLY

Impression et mise en page :

Imprimerie des Roches 01 64 29 12 26

Dépôt légal : Décembre 2006

Mairie : 01 64 28 10 76

ou 06 72 44 32 87